

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2021**  
**En visioconférence**

La séance est ouverte à 18h00.

Après avoir entendu quelques communications du Président,

Le Bureau Communautaire :

- ADOPTE le procès-verbal du Bureau Communautaire du 28 janvier 2021
- APPROUVE les termes du règlement pour l'organisation des séances du Bureau Communautaire à distance par visioconférence
- APPROUVE la nouvelle tarification du parking relais de Thionville-Metzange applicable aux usagers provenant du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch dès l'ouverture au public
- ATTRIBUE à la commune d'Angevillers, pour l'année 2020, le fonds de concours d'un montant de 4 061 €, en vue de la réalisation de travaux de dallage au cimetière et de l'acquisition d'un columbarium
- S'agissant de la ZAC de la Base de Loisirs Nautiques à Basse-Ham, ACCORDE sa garantie à hauteur de 80% des emprunts nécessaires à la réalisation des travaux complémentaires des activités que la SEBL se propose de contracter auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne et de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe
- Concernant l'habitat social, ACCORDE sa garantie à hauteur de :
  - 25 % pour le remboursement par la Société LOGIEST d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la construction de 42 logements, rue de Bordeaux à Yutz
  - 100 % pour le remboursement par l'Office Public de l'Habitat Portes de France-Thionville d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la réhabilitation de 21 logements, rue du Cygne à Thionville
- DECIDE de l'abondement du fonds Résistance Grand Est à hauteur de 40 000 € supplémentaires.

La séance est levée à 19h20.